

*Provinces des Prairies**.—Au Manitoba, la ville de Winnipeg commence l'exploitation du septième groupe de 12,000 h.p. à sa centrale de Slave-Falls, sur la rivière Winnipeg, en 1947; le huitième et dernier groupe, en voie de construction en 1948, est maintenant en activité. La *Winnipeg Electric Company* relève la hauteur de chute à son usine de Seven-Sisters, sur la Winnipeg, jusqu'à sa limite définitive de 66 pieds et aménage un quatrième groupe de 37,500 h.p.; l'établissement actuel compte trois groupes de 20,000 h.p.; mais, une fois la hauteur de chute portée à son maximum, il pourra comprendre six groupes de 37,500 h.p. chacun.

En Alberta, la *Calgary Power Limited* achève l'établissement Barrier sur la Kananaskis et commence l'exploitation de son unique groupe de 13,500 h.p. Dans le nord de la Saskatchewan, la *Churchill River Power Company* installe un sixième groupe de 21,000 h.p. à son usine d'Island-Falls, sur le fleuve Churchill.

Colombie-Britannique.—En 1947, la Colombie-Britannique ajoute 53,000 h.p. à la puissance de ses aménagements hydrauliques. La Commission hydroélectrique de Colombie-Britannique commence l'exploitation d'un premier groupe de 28,000 h.p. à sa nouvelle usine de la rivière Campbell, sur l'île de Vancouver, et elle est à établir un deuxième groupe semblable. La *Powell River Company* termine le surélévement du barrage Scanlon, sur la Lois, et installe un deuxième groupe électrogène de 25,000 h.p. à son usine de Stillwater. La *British Columbia Electric Railway Company* fait de bons progrès dans la construction de son entreprise à Bridge-River et le premier groupe de 62,000 h.p. sera probablement en exploitation à l'automne de 1948. La ville de Nelson installe un autre groupe de 6,750 h.p. à son usine établie sur la Kootenay.

Territoires du Nord-Ouest.—Dans les Territoires du Nord-Ouest, la construction d'une usine de 8,000 h.p. sur la Snare, environ 90 milles au nord-ouest de la ville de Yellowknife, est assez avancée en 1947. Le ministère des Mines et Ressources l'a entreprise pour le compte du gouvernement fédéral, afin de favoriser la mise en valeur de la région minière de Yellowknife; les sociétés minières et les autres consommateurs de la région pourront obtenir l'énergie au prix coûtant.

Section 2.—Centrales électriques

Un article sur la régie de l'énergie électrique en temps de guerre paraît aux pp. 350-352 de l'*Annuaire* de 1945.

Relevé de l'énergie électrique par genre d'usine, 1945 et 1946.—Les centrales électriques appartiennent à des compagnies, municipalités ou particuliers qui vendent ou distribuent l'énergie électrique produite par eux-mêmes ou achetée pour revente. Ces usines se divisent en deux catégories selon le mode de propriété: (1) commerciales—usines qui sont propriété privée et sont exploitées par des compagnies ou des particuliers et (2) municipales—usines appartenant aux municipalités ou aux gouvernements provinciaux. Elles se subdivisent ensuite selon le genre d'énergie employée en a) hydrauliques, b) thermiques et c) non génératrices. Cette dernière sous-catégorie achète à peu près toute l'électricité qu'elle revend; quelques-unes de ces usines possèdent un outillage électrogène pour les cas d'urgence. Les usines hydrauliques contiennent des turbines et roues hydrauliques d'une puissance

* En plus des aménagements hydroélectriques mentionnés, la Commission hydroélectrique de Saskatchewan commence en janvier 1947 l'exploitation d'une nouvelle turbo-génératrice de 15,000 kw. à Saskatoon.